



No de résolution  
ou annotation

# Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2018

## PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARGENTEUIL MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le mercredi 4 avril 2018 à 19 h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

Madame la conseillère Danielle Parent, monsieur le conseiller Francis Léger, monsieur le conseiller Howard Sauvé, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Aucun membre n'est absent.

Madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

### Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

### Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2018-04-086

#### 1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Julie Léveillée

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 4 AVRIL 2018 À 19 H**

### OUVERTURE DE LA SESSION PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2018
3. **Approbation des comptes**
4. **États financiers**
- 4.1 États financiers se terminant le 23 mars 2018
5. **Correspondance**
6. **Compte rendu des comités**
7. **Dépôt de rapports**
- 7.1 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement
- 7.2 Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2018**

### **8. Affaires diverses**

- 8.1 Avis de motion concernant le Règlement 2018-03 concernant le système de vidange périodique des fosses septiques sur le territoire de la municipalité de Mille-Isles
- 8.2 Avis de motion concernant le Règlement 2018-04 établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale
- 8.3 Autorisation pour l'inspectrice en environnement d'émettre des constats d'infraction
- 8.4 Abrogation de la résolution 2017-08-173
- 8.5 Abrogation de la résolution numéro 2016-01-006 intitulée Demande de dérogation mineure - DM-2015-014 sur le lot 3 690 425 du cadastre du Québec
- 8.6 Demande de dérogation mineure visant la marge arrière de la résidence : DM-2018-104 à la propriété située au 23, chemin des Lys Ouest
- 8.7 Demande de dérogation mineure visant la largeur de la façade principale : DM-2018-105 à la propriété située au 752, chemin Tamaracouta
- 8.8 Mandat au cabinet d'avocats Prévost Fortin D'Aoust concernant le 15, chemin Spinney
- 8.9 Demande de subvention dans le cadre du programme : Aide aux composteurs domestiques et communautaires (ACDC)
- 8.10 Octroi d'un contrat pour la gestion de la faune (castor)
- 8.11 Adjudication du contrat de balayage et de nettoyage de la chaussée des chemins municipaux
- 8.12 Location d'une pelle sur roues pour les travaux de voirie d'été 2018
- 8.13 Location d'un camion 10 roues pour les travaux de voirie d'été 2018
- 8.14 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) 2017 – Reddition de comptes
- 8.15 Fin de la période de probation – directeur des travaux publics
- 8.16 Fin de la période de probation – responsable des communications et des loisirs
- 8.17 Embauche temporaire au poste de journalier – remplacement de maladie
- 8.18 Affichage de deux postes de journalier-chauffeur temporaire au Service des travaux publics
- 8.19 Affichage de postes étudiants pour l'été 2018
- 8.20 Approbation de l'ordre de changement 30 dans le cadre de la réfection et de la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire
- 8.21 Revendication en vue de maintenir des territoires de réserve et d'acquérir des terres à des fins de conservation
- 8.22 Information erronée et mensongère concernant l'Internet fibre distribué par Bell sur le territoire de la municipalité de Mille-Isles

### **9. Période de questions**

### **10. Levée de la séance**

**ADOPTÉE.**

## **2. Adoption des procès-verbaux**

### **2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2018**

**Considérant** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2018 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

2018-04-087



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2018**

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER et D'ADOPTER**, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2018.

**ADOPTÉE.**

2018-04-088

### **3. Approbation des comptes**

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois mars 2018.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Howard Sauvé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois mars 2018 totalisant **164 844.88 \$**, et d'en autoriser les paiements.

De plus, le conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois de mars 2018 et en approuve les paiements.

**ADOPTÉE.**

### **4. États financiers**

#### **4.1 États financiers se terminant le 23 mars 2018**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 23 mars 2018.

### **5. Correspondance**

Un résumé de la correspondance du mois mars a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

### **6. Compte rendu des comités**

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

#### Communication :

Le bulletin Info Mille-Isles Express sera distribué aux citoyens d'ici la fin de la semaine. Le document contient des informations importantes et intéressantes pour les citoyens de Mille-Isles, incluant des activités qui se tiendront dans les prochaines semaines. Il sera aussi disponible sur le site Internet pour consultation en tout temps.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2018**

### Voirie et infrastructure :

La programmation des travaux d'été 2018 a été présentée aux élus lors de la plénière du 28 mars dernier. L'objectif de la programmation est d'améliorer la qualité des chaussées en travaillant sur un écoulement efficace de l'eau. L'équipe des travaux publics travaillera sur le nettoyage des fossés et la réparation des affaissements et des nids de poule récurrents.

Le programme de réhabilitation du réseau routier local – volet redressement des infrastructures locales a été analysé par le directeur des travaux publics et la MRC afin de proposer des modifications qui augmenteront le retour sur les investissements prévu au chemin Tamaracouta. Ce programme sera déposé au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour approbation.

Le contrat pour le balayage des rues sera discuté séance tenante. Le Service des travaux publics prévoit effectuer le balayage des stationnements et des coins de rue problématiques, lorsque possible.

La réparation temporaire des nids de poule se fait lorsque possible.

### Sécurité publique :

Le 21 mars 2018, la MRC d'Argenteuil a procédé à la remise de diplômes aux pompiers du territoire ayant complété le programme de formation Pompier I, Pompier II et Officier de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ). Près de 60 diplômes ont été remis aux pompiers des neuf services incendie du territoire de la MRC dont 2 pompiers de Mille-Isles.

De plus, monsieur Karl Boivin, l'instructeur mandaté par l'ENPQ, a procédé à la remise de mentions d'honneur à trois pompiers s'étant démarqués par leur dévouement et leur implication lors des formations dispensées. Madame Julie Dussault, de Mille-Isles, a reçu ces honneurs.

Le rapport de monsieur Richer concernant l'étude de regroupement de trois services incendie, soit Mille-Isles, Gore et Wentworth a été déposé et discuté entre les trois municipalités. L'application des recommandations est en discussion. Nous attendons les résultats des discussions concernant le regroupement avant de remplacer l'autopompe 212.

### Loisirs et vie communautaire :

Un sondage sera envoyé durant les prochains mois aux citoyens de la municipalité afin de connaître quelles activités devraient être intégrées à l'offre de service municipal en matière de loisirs et culture. La municipalité souhaite, avec les résultats du sondage, offrir une programmation à la salle communautaire qui répond aux besoins de la population. Nous vous demandons de nous aider à encourager vos voisins à remplir le sondage.

### Urbanisme :

S.O.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2018**

### Environnement :

Ce soir, il y aura 2 avis de motion concernant la vidange des fosses septiques et des fosses de rétention. Le maire fera la présentation des règlements lors de la séance de ce soir.

Cette année, nous poursuivons le programme de distribution de composteurs. L'an dernier, nous avons distribué 150 composteurs et, cette année, il y aura un autre 150 composteurs à distribuer. Il y a déjà plus de soixante personnes qui sont sur la liste d'attente. Nous invitons donc les citoyens à communiquer avec la municipalité par téléphone ou par courriel pour ajouter leur nom à la liste d'attente.

D'ici 2022 (dans 4 ans), on ne devrait plus retrouver de matières résiduelles pouvant être utilisées comme matière à compost dans les ordures ménagères ramassées par les éboueurs. Il est donc important que nous tous et toutes commençons maintenant à faire du compostage. Il faut profiter du programme mis de l'avant par la municipalité qui permet l'acquisition gratuite d'un composteur. Un étudiant sera employé cet été par la municipalité pour communiquer avec les citoyens pour expliquer les avantages du compostage.

Tricentris est un organisme à but non lucratif desservant 236 municipalités membres ou clientes. C'est cette organisation qui fait le tri de ce que nous mettons dans nos bacs bleus – 210K tonnes métriques de matières recyclables recueillies auprès 1.8 million de citoyens des Laurentides, de l'Outaouais, de la Montérégie, de Lanaudière et de l'Abitibi-Témiscamingue. Mille-Isles fait partie de ces 236 municipalités qui envoient leurs matières recyclables au centre de triage de Lachute.

Lors de leur prochaine assemblée générale, le 12 avril prochain, Tricentris demandera à ses membres d'entériner la décision de leur CA de changer leur statut de celui d'OBNL à celui de coopérative de solidarité. Ce changement de statut permettra à Tricentris une plus grande flexibilité au niveau de la gestion de contrats de gré à gré.

Comme Mille-Isles est l'un des membres de Tricentris, le représentant de la municipalité sera appelé à voter sur ce changement de statut.

### Maire :

Le maire fait un survol des sujets d'intérêts y compris des intérêts régionaux et des discussions qui ont eu lieu lors des dernières rencontres tenues à la MRC d'Argenteuil.

Le maire a assisté à la rencontre avec le ministre Coiteux le 19 mars pour discuter des cinq grands thèmes établis par les préfets des MRC de la région des Laurentides dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

Une rencontre entre Hydro Québec et la MRC d'Argenteuil concernant les terres appartenant à Hydro-Québec et situées sur le territoire du Canton de Grenville-sur-la-Rouge a eu lieu le mois dernier. La MRC d'Argenteuil désire que ces terres soient transformées en parc régional, ouvert et accessible aux résidents du territoire.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2018

### 7. Dépôt de rapports

#### 7.1 **Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de février 2018.

#### 7.2 **Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de février 2018.

### 8. Affaires diverses

#### 8.1 **Avis de motion concernant le Règlement 2018-03 concernant le système de vidange périodique des fosses septiques sur le territoire de la municipalité de Mille-Isles**

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Danielle Parent, qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le conseil adoptera un règlement portant sur *le système de vidange périodique des fosses septiques sur le territoire de la municipalité de Mille-Isles*.

Monsieur le maire fait la présentation du projet de Règlement 2018-03.

L'avis de motion est donné conformément aux règles prévues au Code municipal du Québec.

#### 8.2 **Avis de motion concernant le Règlement 2018-04 établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale**

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Danielle Parent, qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le conseil adoptera le règlement 2018-04 portant sur *l'établissement d'un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale*.

Monsieur le maire fait la présentation du projet de Règlement 2018-04.

L'avis de motion est donné conformément aux règles prévues au Code municipal du Québec.

#### 8.3 **Autorisation pour l'inspectrice en environnement d'émettre des constats d'infraction**

**Considérant** une récente décision rendue par la cour municipale à l'effet que chacune des municipalités constituantes de la MRC d'Argenteuil doit adopter une résolution autorisant spécifiquement les employés à émettre des constats d'infraction ;

2018-04-089



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2018**

**Considérant** qu'il est du mandat de l'inspectrice en environnement, sous la supervision de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, d'émettre des constats d'infraction ;

**Considérant** que madame Nathalie Bouchard a été embauchée par la résolution 2012-05-108 à la séance du 2 mai 2012 et qu'elle occupe le poste d'inspectrice en environnement depuis l'adoption de la résolution 2017-08-194 à la séance du 2 août 2017, l'autorisant à administrer et appliquer l'ensemble des dispositions des règlements municipaux ;

**Considérant** que ce mandat inclut l'émission des constats d'infraction, lorsque nécessaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger  
**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Howard Sauvé  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** madame Nathalie Bouchard, inspectrice en environnement, à émettre des constats d'infraction dans le cadre de son mandat à la municipalité.

**ADOPTÉE.**

2018-04-090

### **8.4 Abrogation de la résolution 2017-08-173**

**Considérant** que la résolution 2017-08-173 modifie la politique d'affichage de la municipalité telle qu'établie dans la résolution 2012-02-24 pendant la période des travaux de rénovation ;

**Considérant** que la période de rénovation est terminée et que les bureaux municipaux sont de retour à l'hôtel de ville au 1262, chemin de Mille-Isles.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ABROGER** la résolution 2017-08-173 ;

**D'APPLIQUER** la résolution 2012-02-24 ;

**DE PUBLIER** les avis sur le site Internet de la municipalité au [www.mille-isles.ca](http://www.mille-isles.ca) ;

**D'ENVOYER** par courriel les avis aux personnes inscrites à la liste d'envoi de messages d'intérêt public.

**ADOPTÉE.**

2018-04-091

### **8.5 Abrogation de la résolution numéro 2016-01-006 intitulée Demande de dérogation mineure - DM-2015-014 sur le lot 3 690 425 du cadastre du Québec**

**Considérant** qu'il y a lieu d'abroger la résolution portant le numéro 2016-01-006 ;

**Considérant** que l'abrogation est justifiée par le fait que les propriétaires ne comptent plus effectuer les travaux.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Howard Sauvé  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ABROGER** la résolution 2016-01-006.

2018-04-092

**8.6** ***Demande de dérogation mineure visant la marge arrière de la résidence : DM-2018-104 à la propriété située au 23, chemin des Lys Ouest***

**Considérant** que la demande de dérogation mineure vise à régulariser une résidence dont la marge arrière est de 11,90 mètres plutôt que 20 mètres tel que prévu à la réglementation, située au 23, chemin des Lys Ouest ;

**Considérant** qu'en 2008, le propriétaire a obtenu de la municipalité un permis pour agrandir la résidence ;

**Considérant** que selon le règlement de zonage en vigueur à cette époque et dans cette zone, la marge arrière minimale à respecter est de 15 mètres ;

**Considérant** que malgré qu'il soit indiqué sur le permis que la marge arrière minimale à respecter est de 15 mètres, il est indiqué sur le plan d'implantation projeté accompagnant la demande de permis que la marge arrière prévue est de 11,90 mètres ;

**Considérant** qu'il y a une discordance entre les informations présentes au permis et les informations fournies accompagnant le permis ;

**Considérant** que selon la réglementation présentement en vigueur, la marge arrière minimale à respecter est de 20 mètres ;

**Considérant** l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

**Considérant** la bonne foi du demandeur ;

**Considérant** qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 21 mars 2018 ;

**Considérant** que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Howard Sauvé  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure DM-2018-104 à la propriété située au 23, chemin des Lys Ouest, afin de régulariser une résidence dont la marge arrière est de 11,90 mètres plutôt que 20 mètres, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**



No de résolution  
ou annotation

2018-04-093

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2018

**8.7** ***Demande de dérogation mineure visant la largeur de la façade principale: DM-2018-105 à la propriété située au 752, chemin Tamaracouta***

**Considérant** que la demande vise à permettre une façade principale d'une largeur de 6,09 mètres plutôt que 7 mètres, sur la propriété située au 752, chemin Tamaracouta ;

**Considérant** que selon la réglementation, la façade principale par définition est celle où est située la porte d'accès principale ;

**Considérant** que suite à la rénovation du bâtiment, la porte d'accès principale est située sur le côté, rendant ainsi cette façade, la façade principale ;

**Considérant** que les travaux consistent en la rénovation du bâtiment et que les dimensions (largeur et profondeur) sont déjà existantes ;

**Considérant** l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

**Considérant** la bonne foi du demandeur ;

**Considérant** qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 21 mars 2018 ;

**Considérant** que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur le conseiller Howard Sauvé

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure DM-2018-105 à la propriété située au 752, chemin Tamaracouta, afin de permettre une façade principale d'une largeur de 6,09 mètres plutôt que 7 mètres, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

2018-04-094

**8.8** ***Mandat au cabinet d'avocats Prévost Fortin D'Aoust concernant le 15, chemin Spinney***

**Considérant** les nombreuses démarches entreprises par la municipalité afin de procéder à la rénovation ou à la démolition de la propriété sise au 15, chemin Spinney ;

**Considérant** les difficultés rencontrées par la municipalité afin de faire respecter sa réglementation et le fait que même suite à l'envoi de constats d'infraction et d'une mise en demeure, le propriétaire n'a toujours pas régularisé la situation ;

**Considérant** qu'à la suite du rapport de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, le conseil constate qu'il existe un bâtiment dans un état de détérioration très avancé et qu'il y a plusieurs nuisances sur le terrain mettant en danger la sécurité du public ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2018**

**Considérant** qu'il est approprié de confier le mandat au cabinet d'avocats Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.R.L., pour régulariser la situation dans les meilleurs délais.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE MANDATER** le cabinet d'avocats Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.R.L., afin d'entreprendre les recours utiles devant la Cour supérieure dans le but d'obtenir les ordonnances requises pour assurer la rénovation ou, si nécessaire, la démolition de la bâtisse au 15, chemin Spinney.

**ADOPTÉE.**

2018-04-095

**8.9** ***Demande de subvention dans le cadre du programme : Aide aux composteurs domestiques et communautaires (ACDC)***

**Considérant** que le gouvernement a adopté la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles ;

**Considérant** que, dans le plan d'action 2011-2015, le gouvernement a comme stratégie de bannir la matière organique des lieux d'enfouissement d'ici 2022 ;

**Considérant** que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) a mis sur pied le programme ACDC ;

**Considérant** que, pour obtenir une subvention du programme ACDC, la municipalité doit remplir le formulaire prescrit par le MDDELCC et s'engager à faire une reddition de compte ;

**Considérant** que le cadre normatif de l'ACDC exige une résolution municipale ;

**Considérant** l'engagement de la municipalité à respecter les phases du projet municipal visant à atteindre les objectifs prévus par le PGMR avant 2022 ;

**Considérant** que la phase prévue en 2018 vise à embaucher une ressource pour sensibiliser et former les citoyens à la bonne gestion des matières résiduelles et à distribuer 150 composteurs ainsi que 150 récipients de cuisine ;

**Considérant** que la MRC d'Argenteuil soutient la municipalité par son plan de communication et l'accès à une ressource technique ;

**Considérant** que la municipalité a déjà une liste d'attente de 66 propriétés souhaitant obtenir un composteur domestique en 2018.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Danielle Parent  
**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE DEMANDER** une subvention dans le cadre du programme ACDC du MDDELCC ;

**DE S'ENGAGER** à respecter le programme ACDC, incluant ses éléments de reddition de comptes



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2018**

ET

**D'AUTORISER** madame Andrée-Ann LaRocque, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, ou en son absence, madame Nathalie Bouchard, inspectrice en environnement, à transmettre au MDDELCC tous les renseignements requis pour l'inscription, le respect et le bon fonctionnement de l'ACDC.

**ADOPTÉE.**

2018-04-096

### **8.10 Octroi d'un contrat pour la gestion de la faune (castor)**

**Considérant** l'analyse des barrages effectuée par le directeur des travaux publics, monsieur Reda El Aouni, et la biologiste, madame Nathalie Bouchard, de la municipalité ;

**Considérant** que 20 barrages sur 10 sites différents ont été identifiés comme état actifs et nécessitant une intervention ;

**Considérant** que 7 sites ont été identifiés comme étant à surveiller ;

**Considérant** les offres de services reçus pour faire la gestion des barrages et de la population des castors sur le territoire de la municipalité ;

**Considérant** la recommandation du directeur des travaux publics.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'OCTROYER** le contrat pour la gestion de la faune à Marcil Gauthier pour un montant de 8000 \$ taxes en sus ;

**D'AUTORISER** le directeur du Service des travaux publics, monsieur Reda El Aouni, à signer tout document permettant la conclusion dudit contrat ;

**D'IMPUTER** le montant au poste budgétaire 02-46000-459.

**ADOPTÉE.**

2018-04-097

### **8.11 Adjudication du contrat de balayage et de nettoyage de la chaussée des chemins municipaux**

**Considérant** que la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le balayage et le nettoyage de la chaussée des chemins municipaux auprès de trois (3) firmes ;

**Considérant** que deux (2) firmes ont répondu à l'appel d'offres ;

**Considérant** que l'analyse a permis de constater la conformité de la plus basse soumission ;

**Considérant** le résultat de l'ouverture des soumissions :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2018**

Nom de la firme	Montant taxes en sus	Conformité
Les Entreprise Jeroca Inc.	13 021.97 \$	Conforme
Groupe Villeneuve Inc.	14 156.41 \$	Conforme

**Considérant** la recommandation de monsieur Reda El Aouni, directeur du Service des travaux publics.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADJUGER** à la firme Les Entreprises Jeroc Inc. le contrat de balayage et nettoyage de la chaussée des chemins municipaux, au montant de 13 021.97 \$ taxes en sus, comme décrit au devis en conformité avec la Politique de gestion contractuelle en vigueur ;

**D'AUTORISER** le directeur des travaux publics à signer pour et au nom de la municipalité de Mille-Isles le présent contrat ;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02-32000-521, le tout comme prévu au budget 2018.

**ADOPTÉE.**

2018-04-098

### **8.12 Location d'une pelle sur roues pour les travaux de voirie d'été 2018**

**Considérant** la planification des travaux d'été présentée par le directeur du Service des travaux publics monsieur Reda El Aouni ;

**Considérant** qu'une analyse des prix a été effectuée par monsieur El Aouni relativement à la location d'une pelle et ses accessoires pendant la période estivale ;

**Considérant** que le budget prévoit une somme pour la location de machinerie ;

**Considérant** la disponibilité de l'accessoire de fauchage mécanique de la pelle ciblée ;

**Considérant** le désir d'améliorer l'efficacité et le rendement du Service ;

**Considérant** qu'il y a de la formation planifiée pour le personnel ;

**Considérant** que la location d'une pelle sur roue Wacker Neuson 9503 avec un accessoire de fauchage mécanique est proposée par le directeur du Service des travaux publics.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** la location d'une pelle Wacker Neuson 9503 pendant la période estivale ;

**D'AUTORISER** la location d'un accessoire de fauchage mécanique selon le besoin ;

**D'AUTORISER** le directeur du Service des travaux publics de signer tout document permettant la conclusion du contrat de location de la pelle et de l'accessoire de fauchage mécanique ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2018

**D'IMPUTER** un montant maximal de 30 000 \$ taxes en sus pour cette location au poste budgétaire 02-32000-516.

**ADOPTÉE.**

2018-04-099

### **8.13 Location d'un camion 10 roues pour les travaux de voirie d'été 2018**

**Considérant** la planification des travaux d'été présentée par le directeur du Service des travaux publics monsieur Reda El Aouni ;

**Considérant** le désir d'améliorer l'efficacité et le rendement du Service ;

**Considérant** que la municipalité désire embaucher deux journaliers-chauffeurs pour l'été 2018 ;

**Considérant** qu'une analyse des besoins en équipement a été effectuée par le directeur du Service des travaux publics ;

**Considérant** que la location d'un camion 10 roues est proposée par le directeur du Service des travaux publics.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame la conseillère Dawn Charles

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** la location d'un camion 10 roues tel que proposé par le directeur du Service des travaux publics ;

**D'AUTORISER** le directeur du Service des travaux publics, monsieur Reda El Aouni, à signer tout document permettant la conclusion du contrat de location du camion ;

**D'IMPUTER** un montant maximal de 10 000 \$ taxes en sus pour cette location au poste budgétaire 02-32000-516.

**ADOPTÉE.**

2018-04-100

### **8.14 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – reddition de comptes 2017**

**Considérant** que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 79 371 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017 ;

**Considérant** que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes et dont la municipalité est responsable ;

**Considérant** que la présente résolution est accompagnée de l'annexe « A » identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes concernées pour les montants suivants :

- Entretien d'été : 209 960,17 \$
- Entretien d'hiver : 247 905,80 \$
- Pour un total de : 457 865,97 \$



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2018**

**Considérant** qu'un vérificateur externe a préparé l'annexe « B » dans les délais prescrits pour le dépôt de la reddition des comptes.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger  
**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Howard Sauvé  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'INFORMER** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local ;

**D'ASSURER** que la section pertinente du rapport financier soit dûment complétée et vérifiée par un vérificateur externe lors de l'audit annuel des comptes de la municipalité.

**ADOPTÉE.**

2018-04-101

### **8.15** *Fin de la période de probation – directeur des travaux publics*

**Considérant** que, par sa résolution numéro 2017-08-193, la municipalité a procédé à l'embauche de monsieur Reda El Aouni à titre de directeur des travaux publics ;

**Considérant** que monsieur Reda El Aouni a atteint les objectifs fixés à son engagement.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles  
**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE METTRE FIN** à la période de probation de monsieur Reda El Aouni et de confirmer son statut à partir du 11 avril 2018 pour la durée de son contrat.

**ADOPTÉE.**

2018-04-102

### **8.16** *Fin de la période de probation – responsable des communications et des loisirs*

**Considérant** que, par sa résolution numéro 2017-10-232, la municipalité a procédé à l'embauche de madame Janick Roy à titre de responsable des communications et des loisirs et ce, à compter du 16 octobre 2017 ;

**Considérant** que madame Janick Roy a atteint les objectifs fixés à son engagement.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE METTRE FIN** à la période de probation de madame Janick Roy et de confirmer le statut d'employé régulier à partir du 16 avril 2018 ;

**ADOPTÉE.**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2018

2018-04-103

- 8.17** *Monsieur le conseiller Howard Sauvé, pour des motifs de conflit d'intérêts, quitte la salle et s'abstient de participer à la discussion et de voter.*

### ***Embauche temporaire au poste de journalier – remplacement de maladie***

**Considérant** l'absence d'un employé du Service des travaux publics pour une période indéterminée ;

**Considérant** que la municipalité juge nécessaire d'embaucher un journalier temporaire pour la période entre le 12 mars et le 6 mai pour assurer le bon fonctionnement du département ;

**Considérant** que le candidat demande la possibilité d'avoir une flexibilité d'horaire ;

**Considérant** la recommandation du directeur du Service des travaux publics.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandra Lescarbeau

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'EMBAUCHER**, séance tenante, monsieur Matts Kulisek pour occuper la fonction de journalier aux travaux publics, un poste temporaire, temps partiel, à raison d'un maximum de 40 heures par semaine selon les besoins du Service et les disponibilités de monsieur Kulisek.

Monsieur Matts Kulisek a débuté le 12 mars 2018. Les conditions et les avantages reliés à ce poste sont ceux présentement en vigueur pour le poste de journalier, temporaire aux travaux publics.

**ADOPTÉE.**

### ***Retour de monsieur le conseiller Howard Sauvé.***

2018-04-104

- 8.18** ***Affichage de deux postes de journalier-chauffeur temporaire au Service des travaux publics***

**Considérant** que la municipalité désire embaucher deux journaliers-chauffeurs temporaires, à temps plein, pendant la période estivale ;

**Considérant** que l'embauche des employés temporaires est nécessaire afin d'assurer le bon fonctionnement du Service pendant la période d'absence de deux employés en congé de maladie pour des périodes indéterminées ;

**Considérant** que la municipalité garantit trois (3) mois de travail, à partir du 7 mai 2018, en raison de 40 heures par semaine.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Howard Sauvé

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Danielle Parent

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2018**

**DE PRÉPARER** une offre d'emploi pour deux postes de journalier-chauffeur au Service des travaux publics pour une période de 3 mois pouvant être prolongée au besoin ;

**D’AFFICHER** les offres d'emploi sur le site Internet « quebecmunicipal.qc.ca », sur le site Internet de la municipalité, sur le guichet d'Emploi-Québec, aux endroits d'affichage du territoire de Mille-Isles et dans le journal le Régional à compter du 9 avril 2018, et ce, pour une période de trois (3) semaines.

**ADOPTÉE.**

2018-04-105

### **8.19 Affichage de postes étudiants pour l'été 2018**

**Considérant** que la municipalité a demandé une subvention dans le cadre du programme d'emploi d'été Canada pour l'embauche de deux étudiants ;

**Considérant** que la municipalité désire embaucher un étudiant au Service des travaux publics pendant une période de 12 semaines à raison de 40 heures par semaine ;

**Considérant** que la municipalité désire embaucher un étudiant au Service de l'urbanisme et de l'environnement pendant une période de 12 semaines à raison de 35 heures par semaine ;

**Considérant** que l'embauche de deux étudiants pour cette période est prévue dans le budget 2018.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Julie Léveillé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE PRÉPARER** les offres d'emploi pour le poste de journalier-étudiant au Service des travaux publics et le poste de préposé à l'environnement-étudiant au Service de l'urbanisme et de l'environnement pour une période de 12 semaines un taux horaire de 16.71 \$ ;

**D’AFFICHER** les offres d'emploi étudiant sur le site Internet « quebecmunicipal.qc.ca », sur le site Internet de la municipalité, sur le guichet d'Emploi-Québec, aux endroits d'affichage du territoire de Mille-Isles et dans le journal le Régional à compter du 9 avril 2018, et ce, pour une période de trois (3) semaines.

**ADOPTÉE.**

2018-04-106

### **8.20 Approbation de l'ordre de changement 30 dans le cadre de la réfection et de la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire**

**Considérant** l'ordre de changement 30 au contrat concernant la réfection et la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire ;

**Considérant** que l'ordre de changement 30 inclut les travaux de renforcement structural au sous-sol ;

**Considérant** les recommandations des professionnels mandatés par la municipalité, qui évaluent les travaux et qui approuvent les modifications



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2018**

proposées par l'ordre de changement 30 au montant de 2 263.58 \$ plus taxes applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur le conseiller Howard Sauvé

**APPUYÉ PAR :** monsieur le conseiller Francis Léger

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :**

**D'APPROUVER** l'ordre de changement 30 au contrat concernant la réfection et la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire pour un montant total de 2 263.58 \$ taxes en sus, déposé le 26 février 2018 et signé le 28 mars 2018 dûment joint au dossier dudit projet ;

**D'ENTÉRINER** la signature de la directrice générale et secrétaire-trésorière sur ledit ordre de changement puisque celui-ci a été accepté afin de ne pas causer de retards et de frais supplémentaires.

**ADOPTÉE.**

2018-04-107

### **8.21 *Revendication en vue de maintenir des territoires de réserve et d'acquérir des terres à des fins de conservation***

**Considérant** que le Canton de Gore a adopté à sa séance du 3 avril 2018 une résolution visant à obtenir un soutien financier pour acquérir des territoires afin d'en assurer la conservation ;

**Considérant** que la municipalité de Mille-Isles partage les mêmes objectifs, subit des inconvénients financiers semblables et affronte la même concurrence à armes inégales ;

**Considérant** que la municipalité de Mille-Isles est une municipalité rurale d'une superficie de 62 km<sup>2</sup>, une composante de la MRC d'Argenteuil, située dans les Basses-Laurentides et voisine du Canton de Gore ;

**Considérant** qu'étant affectée par l'orientation 10, elle a participé activement, comme la presque totalité des municipalités de la MRC d'Argenteuil, à la conception et à l'élaboration du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC dans le respect des objectifs gouvernementaux et avec la volonté de poursuivre sa vision d'un développement durable et de lutte aux changements climatiques ;

**Considérant** que le schéma révisé prévoit limiter le développement de la municipalité aux zones de consolidation et de développement ;

**Considérant** que la municipalité de Mille-Isles a procédé conformément à la loi dans les six mois de l'entrée en vigueur du schéma révisé à amender l'ensemble de ses règlements d'urbanisme pour les rendre conformes au schéma révisé de la MRC. Ces derniers sont en vigueur depuis le 28 février 2018 ;

**Considérant** que ces zones correspondent à environ 13 km<sup>2</sup> de la superficie de son territoire ;

**Considérant** que la protection des cours d'eau et la protection des bandes riveraines dans ces zones de développement limite la construction à 11 km<sup>2</sup> de l'ensemble de son territoire ;

**Considérant** la volonté manifeste des Mille-isloises et des Mille-islois de préserver leur environnement par la protection des lacs, la mise en



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2018**

place de corridors écologiques, les règlements concernant les coupes forestières, etc.;

**Considérant** que les lots dans les territoires de réserve sont exclus de tout développement résidentiel, commercial et industriel ;

**Considérant** que l'acquisition de lots par la municipalité en vue d'assurer leur préservation à des fins de conservation, d'éducation et d'activités physiques non motorisées, en plus de représenter un coût à l'achat, constitue une perte de revenus permanente, sans y additionner éventuellement les frais d'entretien et de sécurité ;

**Considérant** que la pérennité de ces lieux ne bénéficie pas uniquement aux contribuables de Mille-Isles, mais également à l'ensemble des Québécoises et Québécois en terme de protection environnementale et climatique ;

**Considérant** que la très grande majorité des revenus des municipalités repose sur la richesse foncière uniformisée et le taux de la taxation qui en découle ;

**Considérant** que la richesse foncière uniformisée se calcule en fonction de la vigueur du marché immobilier dans le secteur sans tenir compte des revenus des propriétaires ;

**Considérant** que le transfert des compétences attribuées aux municipalités, partenaire et gouvernement de proximité, accroît ses coûts de fonctionnement ;

**Considérant** l'impact financier que les territoires de réserve et l'acquisition de terres à des fins de conservation ont sur la capacité des citoyens de la municipalité de payer ;

**Considérant** qu'il y a peu ou pas de moyens financiers mis à la disposition des municipalités pour contribuer au mieux-être écologique et financier du Grand Montréal (orientation 10) ;

**Considérant** que les efforts que nous faisons contribuent à préserver l'environnement au moins autant que les millions investis par le gouvernement pour décontaminer et restaurer les milieux urbains.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillée

**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Howard Sauvé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**QUE** la municipalité de Mille-Isles revendique auprès du gouvernement du Québec, en attendant une réforme du financement municipal qui prendrait davantage en compte la capacité de payer des citoyennes et citoyens, la mise en place d'un programme pour soutenir financièrement l'acquisition de territoires de conservation et compenser la perte financière encourue par les territoires municipaux qui jouent un rôle stratégique dans la préservation des milieux naturels pour le bien du Québec.

**QUE** la municipalité de Mille-Isles invite la MRC d'Argenteuil, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à appuyer sa démarche.

**QUE** le gouvernement du Québec, par ce programme, contribue à l'effort consenti par les municipalités rurales pour contenir l'étalement de la population et les pressions des développeurs.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2018**

c.c Monsieur Philippe Couillard, premier ministre  
Monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de  
l'Occupation du territoire  
Madame Christine St-Pierre, ministre des Relations internationales  
et de la Francophonie ; responsable de la région des Laurentides  
Madame Isabelle Melançon, ministre du Développement durable,  
de l'Environnement et de la Lutte contre les changements  
climatiques  
Monsieur Yves St-Denis, député d'Argenteuil  
Monsieur Scott Pearce, préfet de la MRC d'Argenteuil  
Monsieur Jacques Demers, président de la FQM  
Monsieur Alexandre Cusson, président de l'UMQ  
8 maires de la MRC d'Argenteuil

**ADOPTÉE.**

2018-04-108

### **8.22 Information erronée et mensongère concernant l'Internet fibre distribué par Bell sur le territoire de la municipalité de Mille-Isles**

**Considérant** que les citoyens du secteur du chemin du Lac Hugues de  
la municipalité Mille-Isles ont reçu par la poste une communication de  
Bell concernant la disponibilité de Bell Internet fibre dans leur quartier ;

**Considérant** que la municipalité a communiqué avec Bell le 19 mars à  
15 h 14 afin de confirmer si l'Internet fibre était disponible aux citoyens  
de Mille-Isles dans le secteur où l'information publicitaire est adressée ;

**Considérant** que le représentant de Bell confirme que l'Internet fibre  
n'est pas disponible dans le quartier où la publicité postale est adressée  
et qu'aucune planification chez Bell n'existe pour desservir ce secteur ;

**Considérant** que Bell a procédé à un deuxième envoi postal le 26 mars  
identique au premier et récidive par un troisième envoi postal le 3 avril  
218 ;

**Considérant** que suite à la réception de chacun des envois postaux, une  
demande de branchement avec le service au tarif offert a été faite, mais  
que le service ne pouvait être donné, contrairement à la publicité de  
Bell ;

**Considérant** que lors de chacune des trois demandes, il était impossible  
de savoir à quel moment le secteur pourrait obtenir le service offert parce  
qu'aucune planification n'apparaissait selon les trois différents  
représentants de Bell contactés le 19 mars, le 26 mars et le 4 avril ;

**Considérant** que la MRC d'Argenteuil a obtenu une subvention de 9,3  
millions des gouvernements du Québec et du Canada pour installer la  
fibre optique et créer un OBNL afin de brancher les résidents du secteur  
visé par la publicité trompeuse de Bell ;

**Considérant** que Bell avait été approché par la MRC pour manifester  
son intérêt à participer conjointement avec la MRC à la demande de  
subvention dans le cadre de Québec Branché et Brancher pour Innover ;

**Considérant** que Bell n'avait pas manifesté son intérêt à ce moment ;

**Considérant** que Bell agit de façon méprisante envers les citoyens de  
Mille-Isles et envers l'OBNL qu'ils ont mis sur pied et qui se veut, lui, un  
organisme socialement responsable.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger  
**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE CONSTATER** que la publicité concernant la disponibilité de l'Internet fibre distribué par adresse postale aux résidents du territoire de Mille-Isles par Bell est erronée et mensongère ;

**DE DÉNONCER** la fausse publicité de Bell sur le territoire de la municipalité de Mille-Isles ;

**D'ACHEMINER** une copie de cette résolution à la MRC d'Argenteuil et à l'Office de la protection du consommateur du Québec.

**ADOPTÉE.**

### **9. Période de questions**

Les personnes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée.

### **10. Levée de la séance**

À **21 h**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger  
**APPUYÉ PAR** : monsieur le conseiller Howard Sauvé  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

### Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Sarah Channell  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Michel Boyer  
Maire et  
président d'assemblée

Sarah Channell  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer  
Maire et président d'assemblée

2018-04-109